

Avis du Cesece Guyane

Assemblée Plénière n°01 du vendredi 23 Janvier 2026

Le vendredi 23 janvier 2026 à 9 heures, les membres du CESECE Guyane se sont réunis en séance plénière en salle de délibération de la Collectivité Territoriale de Guyane, sous la présidence d'Ariane FLEURIVAL, Présidente du CESECE Guyane, Vice-Présidente du CESER France Déléguée aux Outre-mer.

Etaient Présents :

Messieurs ALCIDE DIT CLAUZEL, ALLEN Dean-Nick, APOUYOU Bruno, AUBIN Adrien, BARRAT Marc, BAZIN DE JESSEY Emmanuel, BEAUSOLEIL Daniel, BOUCHEHIDA Hadj, BRUNO Riquel, DE THOISY Benoît, DESIR Henri, FIGUEIREDO Renan, JUSTE Rhagive, KELLE Laurent, KRIVSKY Franck, MADERE Christophe, MAGNAN Didier, PERROT Pierre, POQUET Jean-David, PREVOTEAU Jean-Marie, SUZANON Claude.

Mesdames : CAMILLE SIDIBE Rosaline, CESTO Janie, CHAILLOUX Madeleine, CORMIER Karyne, CRAIG¹ Marianne, DESIR-ASSELOS Francette, DOLOR-FULGENCE Manuelle, ELFORT Monique, FLEURIVAL Ariane, FOLK Ursula, GAUTHIER Marie-José, HAREWOOD Claudia, HOVEL Charlette, MENCE Ingrid, NIVEAU Isabelle, POLLUX Cindy, PSYCHEE Jessy, RESTREPO Johana, SIMONARD Patricia, TONY-PRINCE Odile

Etaient absents excusés : AIMABLE Jean-Marc, BEAUDI Gilles, THEOLADE Marie-Claude, XAVIER Yannick

Etaient absents :

BEAUDI Gilles, CLET Daniel, MANNAERTS Gérald, PREVOT Ghislaine.

Ont donné procurations :

DORVILMA Christian donne procuration à FOLK Ursula
LE REUN Claude donne procuration à SUZANON Claude
MATHIAS Jean-José donne procuration à SIMONARD Patricia
ROGIER Franck donne procuration à BEAUSOLEIL Daniel

AUBIN Adrien En cours de séance donne procuration à BEAUSOLEIL Daniel

ALCIDE DIT CLAUZEL Philippe En cours de séance donne procuration à APOUYOU Bruno

Les collaborateurs du CESECE GUYANE :

AUGUSTIN MARCIN Marie-Line, BINARD Ramona, COUTY Dimitri, BODLEY Cédric, JOSEPH Thierry, PARESEUX Béatrice, PLENET Marie-Annick, PHILLIPS Christ-Laur, RINGUET Alphonse, ZEBUS Lya, ZULEMARO Mireille.

Etaient absents excusés : EURYALE Laurent, FAUBERT Christian, LAGUERRE Vincent, PANELLE-KARAM Marthe

Était absent : DAUDE Philippe

Les collaborateurs de la collectivité territoriale de Guyane :

MONTGENIE Daniel - DAF/FISCALITE- CTG

Les Elus de la Collectivité territoriale de Guyane :

Monsieur LEWEST Jean-Luc – 13^{ème} Vice-Président en charge du développement et du tourisme.



Conseil Économique Social Environnemental de la Culture de l'Éducation de Guyane

2

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 7124 -1 à 3 et R 7124- 1 à 7 ;
Vu la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique ;
Vu le décret n° 2015-1666 du 11 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique ;
Vu le décret n°2015-1754 du 23 décembre 2015 portant application de la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (D) du code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret n° 2016-1596 du 24 novembre 2016 relatif au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux et des conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement en Guyane, en Guadeloupe, en Martinique, à Mayotte et à la Réunion ;
Vu la circulaire interministérielle du 11 décembre 2017 relative aux modalités de renouvellement des conseils consultatifs (CESER, CESE, CCEE et CESECE) des collectivités ultramarines au 1^{er} janvier 2018 ;
Vu les arrêtés préfectoraux des 14 décembre 2017(R03-2017-12-14-003) 19 décembre 2017 (R03-2017-12-19-003) et 21 février 2018 (R03-2018-02-21-003) fixant la liste des organismes représentés au CESECEG, le nombre de leurs représentants et les modalités de désignation ;
Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 (R03-2017-12-29-007) portant nomination des personnalités qualifiées au CESECEG
Vu les arrêtés préfectoraux des 29 décembre 2017 (R03-2017-12-29-007), 11 janvier 2018 (R03-2018-01-10-006), 3 avril 2018 (R03-2018-04-03-004) et 26 juin 2018 (R03-2018-06-27-004) relatifs à la désignation des membres du CESECE GUYANE.
Vu les arrêtés préfectoraux des 30 avril 2018 (R03-2018-04-30-001), 24 mai 2019 (R03-2019-05-24-002), 24 octobre 2019 (R03-2019-10-24-008) et 5 novembre 2019 (R03-2019-11-05-001) portant remplacement de membres du CESECEG ;
Vu l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2020 (N°R032020-0722004) annulé,
Vu l'arrêté préfectoral du 03 Février 2022 N° 01.CBC.22 de Monsieur le Préfet de la Région Guyane,
Vu l'article 251 de la LOI n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (1) modifiant les articles du code général des collectivités territoriales (CGCT) L. 7124-1 L. 7124-2. L. 7124-3 - L. 7124-5
Vu le décret n° 2022-1386 du 31 octobre 2022 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement des conseils économiques, sociaux, environnementaux, de la culture et de l'éducation de Guyane et de Martinique
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 7124 et R 7124-1 à 22 ;
Vu la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique ;
VU la circulaire du 11 décembre 2023 des ministres de l'Intérieur, du travail, de la fonction publique et des Outre-mer relative aux modalités de renouvellement des conseils consultatifs des collectivités relevant de l'article 73 de la Constitution ;
Vu l'arrêté préfectoral du 18 mars 2024 (R03-2024-18-00002) fixant le renouvellement de la liste des organismes représentés au Conseil Economique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Education de la Guyane, le nombre de leurs représentants et les modalités de leur désignation
Vu l'arrêté préfectoral du 24 Avril 2024 (R03-2024-04-24-00007) portant nomination des personnes qualifiées au Conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation de la Guyane ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 Avril 2024 (R03-2024-04-24-00006) portant désignation des membresdu Conseil, économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation de la Guyane,
Vu arrêté n° R03-2025- 08-27-00004 portant modification n°2 de l'arrêté R03-2024-04-24-006 désignant les membres du Conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation de la Guyane
Vu le règlement intérieur du CESECE Guyane ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dont l'article R.7124-22 ;
Vu le règlement intérieur du Cesece Guyane ;
Vu la saisine du Président de la CTG en date du 16 janvier 2026

Entendu les rapports :

Rapport- AP 2026- 3- Tarif Général des taxes d'Octroi de Mer et d'Octroi de Mer Régional (TGOM) : Mise à jour 2026.

Rapport- AP 2026-4-3-Modification de la Délibération n° **AP 2024-109** relative à la demande d'exonération d'Octroi de Mer au titre des activités de recherche de la société **HYFLEX**

Rapport- AP 2026-5-4- Exonération d'Octroi de Mer externe destinées aux activités économiques locales-Mise à jour pour 2026



Saisines de la Collectivité territoriale de Guyane

AVIS N°02 SUR LE Rapport- AP 2026-4-3-Modification de la Délibération n° AP 2024-109 relative à la demande d'exonération d'Octroi de Mer au titre des activités de recherche de la société HYFLEX

Le présent rapport vise à ajuster la liste des équipements prévue à l'article 1er de la délibération AP-2024-109 du 2 décembre 2024, laquelle est annulée et remplacée par celle figurant à l'article 1er de la présente délibération modificative.

Cette évolution, purement technique, s'inscrit dans une démarche de sécurisation juridique et n'emporte aucune conséquence financière supplémentaire, la valeur des équipements restant strictement identique à celle initialement approuvée.

Il est rappelé que la société HYFLEX porte un projet innovant de développement de matériaux de construction durables à base de mycélium, pleinement aligné avec les objectifs de transition écologique.

L'assemblée émet un **AVIS FAVORABLE** sur ce rapport.

Cayenne le 23 janvier 2026

La Présidente du CESECE Guyane
Vice-Présidente du CESER France
Déléguée aux Outre-Mer
Présidente du GRSB Guyane

